

Département de La Haute-Vienne
Commune de Saint-Priest-Ligoure

Procès-verbal
De la réunion du Conseil Municipal

Séance du 28 août 2023

Convocation du 18 août 2023

Lieu : mairie 20h30

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 13

Qui ont pris part aux délibérations : 8+2 pouvoirs

Conformément à l'article L2121-15 du C.G.C.T, Monsieur Julien EVRARD est nommé secrétaire de séance.

Présents : Mmes et Mrs, GARNIER Nadine. DANGLA-GENDREAU Laure. HILAIRE-LOMBARD Betty, EVRARD Julien. DELOMENIE Bernard, CUILLERDIER Simon, HURAUULT Paul, BOUCHER Guillaume.

Absents (es) excusés (es) : Mmes BONAFY-HUET Aurore, BRUNEAU Valérie, Anne-Marie VOISE, Jean-Philippe LAMY, LAGRANGE Pierre.

Pouvoirs : Mme Anne-Marie VOISE donne pouvoir à Mr Bernard DELOMENIE. Mr Pierre LAGRANGE donne pouvoir à Mr Simon CUILLERDIER.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 juin 2023
- Tarifs municipaux
- Restauration scolaire
- Autorisation pour remplacement des agents absents
- Voirie
- Affaires diverses

Le quorum étant respectée la séance est ouverte à 20h30.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 12 juin 2023 qui ne fait l'objet d'aucune remarque, il est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 juin 2023.

VOTE : 10 POUR : 10 (8+2 pouvoirs), unanimité des membres présents et représentés.

Tarifs municipaux :

Suite à la réunion du RPI, après avoir étudié le coût des fournitures alimentaires sur 2 ans, il s'avère que le coût augmente sensiblement. Il est à noter que la cantine de St Priest Ligoure est à un taux de 40% de produits bio (la Loi EGALIM préconise 20 % pour être labélisé.) Le Conseil Municipal décide d'une augmentation de 0.10 € par repas adulte et 0.05 € par repas enfant, à compter du 1^{er} septembre 2023, ce qui porte le prix à :

Repas enfant : 2.80 €

Repas adulte : 4,40 €

Les tarifs de la garderie restent identiques, à savoir : 1.70 € le matin, 1.70 € le soir

VOTE : 10 POUR : 10 (8+2 pouvoirs), unanimité des membres présents et représentés

DELIBERATION N°2023-29

Restauration scolaire :

--repas crèche adultes : pour raisons pratiques, le personnel de la crèche souhaiterait pouvoir prendre ses repas préparés par la cantine, tout comme les enfants. Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte que le restaurant scolaire prépare et livre les repas pour le personnel de la crèche.
- dit que le tarif sera de 4.40 €/repas facturé individuellement.
- que le personnel de la crèche doit donner son planning en début de mois afin de pouvoir s'organiser au mieux.

VOTE : 10 POUR : 10 (8+2 pouvoirs), unanimité des membres présents et représentés

DELIBERATION N°2023-30

-- mutualisation des services de la cantine : Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été abordé le sujet de la mutualisation des services de la cantine avec Saint-Jean-Ligoure qui s'est doté d'un restaurant scolaire agrandi et équipé à neuf. Le principe est le suivant : les deux agents travaillent ensemble à St Jean Ligoure et notre agent transporte ensuite les repas préparés sur St Priest Ligoure afin de les servir à la crèche et à l'école. Le dossier est envoyé aux services compétents et nous sommes dans l'attente de l'autorisation. Pour la rentrée, nous commençons normalement et verrons pour la mise en place.

--le contrat de travail de l'agent de restauration est à renouveler. Dans l'attente de voir comment se passe la mutualisation, nous pouvons établir un contrat pour 6 mois à 28h /semaine. En effet lors du remplacement de l'agent partie à la retraite, nous avons recruté sur un 25 heures par semaine (au lieu de 30 heures pour l'ancienne agent) en enlevant les heures de ménage à l'école et à la mairie. Les heures de ménage à l'école sont effectuées sur leur temps de travail sans dépassement d'horaires avec une nouvelle réorganisation. Les heures de ménage devant être faites à la mairie sont faites sur la pose méridienne par les agents travaillants à la mairie. Il faut rajouter à cela la salle de téléconsultation, les toilettes publiques et le hall au 3 rue de la mairie (plus de passage en raison de la location des deux salles à l'étage). Cela devient difficile de le faire sur le temps de pause qui de fait, disparaît. Il pourrait être proposé ces heures de ménage à l'agent recrutée à la cantine. Le Maire demande donc l'autorisation de créer un poste à 28 heures et de saisir le Comité Social Territorial pour la suppression du poste à 25 heures

VOTE : 10 POUR : 10 (8+2 pouvoirs), unanimité des membres présents et représentés

DELIBERATION N°2023-28

Autorisation pour remplacement des agents absents :

: Afin de palier aux absences plus ou moins longues des agents pour formation ou maladie, il

est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir autoriser le Maire à recruter des agents contractuels.

VOTE : 10 POUR : 10 (8+2 pouvoirs), unanimité des membres présents et représentés
DELIBERATION N°2023-31

Voirie :

--**Quelques travaux de voirie** vont être entrepris (routes de Leyssene et de La Plagne), ces travaux n'ont pas été effectués en raison du COVID. Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer les devis réactualisés pour 17 949.57 € HT et 13 219.20 € HT et de demander une subvention auprès du Conseil Départemental.

VOTE : 10 POUR : 10 (8+2 pouvoirs), unanimité des membres présents et représentés
DELIBERATION N°2023-32

--**Mise en sécurité lampadaire** : un administré refait la façade de son habitation. De son côté, il doit faire mettre en sécurité les boîtiers électriques et téléphoniques. La mairie doit s'occuper de la mise en sécurité, pose et dépose du lampadaire d'éclairage public. Le SEHV nous a fait parvenir un devis pour 598.81 €. Le Maire demande l'autorisation de l'accepter.

VOTE : 10 POUR : 10 (8+2 pouvoirs), unanimité des membres présents et représentés
DELIBERATION N°2023-33

Affaires diverses :

Fleurissement : Cette année nous avons 21 inscrits au concours communal. Le jury est passé le 01 juillet. Le jury régional est passé le 21 août.

Ecole : La fête de l'école s'est bien passée, le retour des parents est satisfaisant. Nous remercions également l'Association des Parents d'Elèves.

Nous avons à ce jour 45 enfants inscrits à l'école de Saint Priest Ligoure contre 39 en 2022.

Les agents municipaux ont effectué l'isolation des deux classes par la cave durant l'été, cela permettra d'économiser un peu plus d'énergie.

Il faudra à l'automne effectuer les plantations dans la cour de l'école et à La Planche

Salles au 3 Rue de la mairie : A compter du 1^{er} septembre 2023, les deux salles de la mairie situées au-dessus de la borne de télémedecine seront louées.

Nous verrons donc l'installation d'un salon de tatouage et d'un cabinet de réflexologie.

Fête de l'été : Cette année, pour diverses raisons, la fête de l'été n'a pas pu se mettre en place. Nous prévoyons un marché de pays suivi d'un feu d'artifice le 23 septembre.

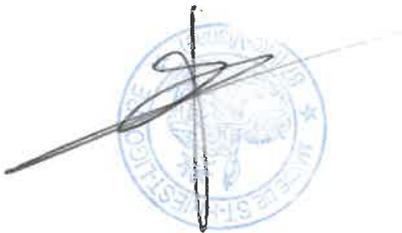
Monsieur le Maire a rencontré le nouveau Préfet lors de sa prise de fonction.

Nous remarquons beaucoup d'incivilités au niveau des éco-points. Nous restons vigilants.

DELIBERATIONS DU 28 AOUT 2023

N°2023-28 : création d'un poste à 28 heures par semaine	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés
N°2023-29 : tarifs cantine et garderie au 01 septembre 2023	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés
N°2023-30 : repas adultes pour le personnel de la crèche	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés
N°2023-31 : autorisation de recruter des agents contractuels de remplacement	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés
N°2023-32 : Travaux de voirie : acceptation des devis et demande de subvention auprès du Conseil Départemental	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés
N°2023-33 : acceptation d'un devis de mise en sécurité d'un lampadaire pour travaux de façade.	Approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

Le Maire, Bernard DELOMENIE

A blue ink signature of Bernard Delomenie, the Mayor, written over a circular official stamp of the commune.

Le secrétaire de séance, Julien EVRARD

A blue ink signature of Julien Evrard, the Secretary of the meeting, written in a stylized, cursive script.